

L'institutionnalisation au service de l'autonomie des féministes chiliennes

The Institutionalization in Service of the Chilean Feminists's Autonomy

Sophie Stoffel

Volume 20, numéro 2, 2007

Les féminismes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017605ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017605ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Stoffel, S. (2007). L'institutionnalisation au service de l'autonomie des féministes chiliennes. *Recherches féministes*, 20(2), 37–59.
<https://doi.org/10.7202/017605ar>

Résumé de l'article

Cet article aborde la question de l'institutionnalisation et de l'autonomie du féminisme à partir du cas chilien. L'auteure propose une réflexion sur l'institutionnalisation en tant que processus d'accès aux ressources symboliques, matérielles et politiques de même que sur l'autonomie des organisations féministes institutionnalisées. L'institutionnalisation empêche-t-elle de porter un projet politique autonome? Ou constitue-t-elle, au contraire, un levier pour une action plus autonome? En vue de répondre à cette question, l'auteure effectue un retour historique et contextualisé sur le débat entre autonomie et institutionnalisation. Elle examine les notions d'institutionnalisation et d'autonomie, à travers la reconfiguration du mouvement féministe, l'élaboration d'une politique d'égalité des chances et la réaction à ce processus. Enfin, elle lance des pistes pour envisager ces deux notions dans un rapport positif de renforcement mutuel, dans un contexte où les besoins financiers des organisations non gouvernementales (ONG) les poussent parfois à rechercher à tout prix un partenariat avec l'État, voire avec les compagnies privées.

L'institutionnalisation au service de l'autonomie des féministes chiliennes

SOPHIE STOFFEL

Le présent article aborde la question de l'institutionnalisation et de l'autonomie du féminisme à partir du cas chilien¹. Bien que ces deux termes apparaissent souvent dans les débats comme étant inconciliables, je propose de réfléchir à l'institutionnalisation comme un levier pour l'autonomie des organisations féministes².

Dès 1983, le mot d'ordre « La démocratie dans le pays et à la maison! », clamé par le mouvement des femmes chiliennes, marque les manifestations contre le général Pinochet, avant d'inspirer le reste des Latino-Américaines et des Caribéennes. Le regroupement de certaines militantes en organisations non gouvernementales (ONG) implique alors plus de professionnalisation et de spécialisation, ainsi que des obligations légales. Cependant, cela permet aussi d'obtenir la reconnaissance et le financement par diverses institutions publiques ou privées, nationales ou internationales. Au cours des années 90, ces ONG féministes s'organisent en réseau transnational sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), autour de la Conférence de Beijing (1995) et parallèlement au mouvement féministe régional qui se réunit régulièrement depuis 1981. Les recherches féministes et les études de genre commencent à être reconnues par quelques

¹ J'ai récolté des données de première main au cours de plusieurs séjours de recherche au Chili. Deux missions de recherche m'ont permis de mener vingt entretiens semi-directifs (en 2003) et treize entretiens directs (en 2005), auprès de personnalités issues du monde associatif, du Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM), d'universités, de partis politiques et du Congrès. La première série a porté sur le rôle des organisations féministes dans la politisation de la question de la représentation politique des femmes, des quotas et de la parité. La seconde série a été centrée sur l'interaction entre les institutions publiques et le monde associatif féministe, en abordant les enjeux de la violence de genre, de la citoyenneté, des médias et de la justice internationale. Deux missions de coopération ont également été menées à l'intérieur du programme Égalité des chances de l'Accord de coopération entre le Chili, la Communauté française de Belgique (CFB) et la Région wallonne. La première mission, d'expertise, m'a fait participer à la délégation de la ministre-présidente de la CFB en visite au Chili (en 2005). La seconde, d'appui technique et scientifique, m'a amenée à travailler au sein de l'équipe « Participation et droits des femmes » et du cabinet de la ministre-directrice du SERNAM (en 2006).

² Je tiens à remercier chaleureusement mes trois lectrices anonymes pour leurs critiques constructives et leurs commentaires judicieux, ainsi que Diane Lamoureux pour son soutien et Florence Degavre pour ses suggestions toujours pertinentes. Je reste néanmoins seule responsable du texte qui suit.

universités et, en 1991, la création d'une institution publique d'égalité des chances, soit le Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM), consacre le processus d'institutionnalisation du féminisme. Depuis lors, une relation privilégiée entre le SERNAM et une partie des organisations féministes semble se renforcer. Toutes les militantes féministes ne font néanmoins pas partie de ces ONG ni n'appuient ce projet de partenariat. Un courant féministe autonome continue de s'y opposer, à partir d'une articulation de l'anticapitalisme, de l'antiracisme et de la critique de l'hétéronormativité (Álvarez 1998; Curiel, Falquet et Masson 2005; Franceschet 2003, 2005; Macaulay 2006; Ríos 2003; Ríos, Godoy et Guerrero 2003; Valdés 2000; Waylen 1995).

J'invite donc les lectrices et les lecteurs à réfléchir à l'institutionnalisation en tant que processus d'accès aux ressources (symboliques, matérielles, politiques) et à s'interroger sur l'autonomie des organisations féministes *institutionnalisées*. Le choix du vocabulaire lié à l'institutionnalisation (institutionnalisées, institutionnelles) relève d'un souci de catégorisation pour l'étude et s'inspire à la fois des lectures scientifiques de la reconfiguration du féminisme et des termes employés par les militantes que j'ai rencontrées – en enlevant toutefois toute connotation normative à l'autonomie comme à l'institutionnalisation. Les organisations féministes institutionnalisées pourraient ainsi être définies comme celles qui existent grâce au *financement* des institutions publiques nationales ou internationales, ou qui cherchent à en bénéficier; et celles qui sont engagées dans une *interaction* avec l'État, le SERNAM et les organismes internationaux³.

L'institutionnalisation empêche-t-elle de porter un projet politique autonome ou constitue-t-elle, au contraire, un levier pour une action plus autonome? Pour répondre à cette question, un retour contextualisé sur l'apparition du débat entre autonomie et institutionnalisation sera effectué. Il s'agira ensuite de se pencher sur la notion d'institutionnalisation du féminisme, à travers la reconfiguration du mouvement féministe et l'élaboration d'une politique d'égalité des chances au Chili, et sur la notion d'autonomie qui s'est renforcée en réaction. Des pistes de réflexion seront lancées pour envisager ces deux notions dans un rapport positif de renforcement mutuel, dans un contexte où les besoins financiers des ONG les poussent parfois à rechercher à tout prix un partenariat avec l'État, voire avec les compagnies privées.

³ Les termes « organisations » et « féministes » renvoient au statut légal des groupes de femmes que j'ai rencontrés et à leur autodésignation dans les termes d'une filiation à la mobilisation féministe des années 80.

Le double militantisme : féminisme, nouvelle gauche et dictature

La « ré-émergence » du féminisme au Chili s'est faite dans le giron de la « nouvelle gauche » et de l'activité politique autour du futur président Salvador Allende à la fin des années 60. Bien que l'on considère la période allant des années 50 à 80 comme celle d'un « silence féministe⁴ » (faisant suite à l'obtention du droit de vote en 1948), des groupes de prise de conscience apparaissent. Frustrées par la difficulté de combiner l'idéologie partisane, la pratique organisationnelle et la lutte contre le sexisme au sein des structures politisées, certaines militantes politiques forment les collectifs féministes ou s'y joignent. Ces espaces d'un autre pouvoir, à visée transformatrice et émancipatrice, leur offrent alors la solution de rechange qui consiste à dépasser les clivages politiques et les pratiques traditionnelles d'invisibilisation et de discrimination des femmes dans le jeu partisan. Tout en assumant un ancrage politique à gauche (socialiste, communiste, voire, dans quelques cas, démocrate-chrétien), ces « doubles militantes » (politiques et féministes) ressentent la nécessité d'inscrire leur position « en tant que femmes » dans leur pratique politique et de faire valoir leur aliénation et leurs demandes au sein de leur organisation, sans avoir à les conditionner à une autre lutte plus prioritaire. Cependant, elles éprouvent deux types de difficultés : des résistances au sein de leur structure partisane relativement à leur féminisme et des tensions au sein du mouvement féministe dues à leur engagement politique (Fischer 2005; Kirkwood 1986; Ríos, Godoy et Guerrero 2003; Saporta Sternbach et autres 1992).

De 1973 à 1990, le pays connaît la dictature du général Pinochet. Les contingences liées à la terreur d'État poussent nombre de « doubles militantes » à faire le pari de l'autonomie féministe. Les canaux traditionnels de représentation politique sont démantelés : les partis politiques, jusque-là considérés comme les principaux acteurs de la vie politique, sont interdits et la férocité de la répression contraint à l'exil ou à la clandestinité les cadres des formations faisant référence à la lutte des classes. Les féministes vont participer à un mouvement de femmes qui investit l'espace public dès le début des années 80, aux côtés de militantes des droits de la personne et des quartiers populaires qui ne se revendiquent pas – ou pas d'emblée – du féminisme⁵. Ces femmes en mouvement, transcendant les appartenances partisans, réclament la démocratie et la vérité sur les détenus-disparus, tout en dénonçant la crise économique et la domination patriarcale. La

⁴ L'expression est de Julieta Kirkwood, militante déjà à l'origine du slogan « La démocratie dans le pays et à la maison! » et qui est décédée en 1985. Elle a marqué les féministes chiliennes par ses réflexions sur le féminisme, les partis et la place des femmes en politique, à un moment où la lutte des militantes était surtout dirigée contre la dictature et son modèle économique (Kirkwood 1982, 1986 publication posthume).

⁵ Les militantes des quartiers populaires sont traditionnellement liées à la Démocratie chrétienne (DC) ou au catholicisme de gauche (Valdés et Weinstein 1993).

faible marge de liberté – et de protection – dont elles bénéficient en tant que mères (potentielles) leur permet d'organiser des manifestations sans affronter une répression trop violente (à l'inverse de celle qui s'abat sur les militantes considérées comme « politiques ») (Valdés 2000; Marques-Pereira et Stoffel 2004).

L'autonomie de la mobilisation féministe d'alors peut être décrite comme « l'autonomie par rapport à l'État et aux partis politiques : il s'agissait d'avoir le contrôle, la capacité de s'autodéterminer sur ses propres actions et d'être indépendantes de toutes les institutions » (Fischer 2005 : 70). Et ce, d'autant plus que l'État est répressif et cristallise à l'extrême le modèle patriarcal que les féministes entendent découdre. Notons toutefois que cette autonomie par rapport aux partis s'est accommodée de la tutelle des secteurs progressistes de l'Église catholique, dès lors qu'ils ont assuré une certaine protection à de nombreux militants et militantes placés devant la répression, ont dénoncé les violations des droits de la personne et ont contribué à sauvegarder le lien social en aidant la population des quartiers pauvres à s'auto-organiser (Marques-Pereira 2005).

De 1983 à 1986, les mobilisations sociales (des femmes, des syndicats et du monde étudiant) et les pressions internationales amènent Pinochet à accélérer son projet de « démocratisation contrôlée ». Dès qu'il annonce la tenue d'un référendum (pour ou contre son maintien au pouvoir, en 1988) et promet, en cas de victoire du « non », l'organisation d'élections en 1989, les mouvements sociaux perdent leur qualité d'opposants principaux. Les partis politiques, progressivement à nouveau autorisés, retrouvent leur statut d'acteurs politiques premiers et, entraînés par la Démocratie chrétienne (DC), prennent la main de la transition démocratique (Yoclevzky 2002)⁶. Dans ce contexte, l'étiquette partisane et la proximité avec l'un des partis de la Concertation pour la démocratie, se présentant comme la solution de rechange de centre gauche aux héritiers politiques du dictateur, apparaît à nombre de féministes comme la meilleure option pour faire avancer leur projet, à savoir intégrer une partie de leurs revendications dans le programme de la transition démocratique⁷. Le 10 mars 1990, l'État redevient synonyme de démocratie.

La transition pilotée par Pinochet a, en fait, renforcé la configuration politique construite au cours du XX^e siècle. La tendance est à l'étatisme et à la dépendance verticale à l'égard des partis politiques. Les acteurs politiques institutionnalisés sont prééminents et rendent inaudible toute voix radicale, et ce, d'autant plus que le

⁶ Les partis politiques sont autorisés à condition de ne pas faire référence à la lutte des classes. En conséquence, différentes factions du Parti socialiste (PS) et le Parti communiste (PC) vont rester dans la clandestinité pendant que d'autres militants progressistes – dont des socialistes – fondent le Parti pour la démocratie (PPD).

⁷ La Concertation pour la démocratie réunit dix-sept partis et groupes politiques de gauche et de centre gauche (www.concertation.cl). Ce n'est qu'après la légalisation et la réunification du PS que la Concertation prendra sa composition actuelle : PS, PPD, DC et Parti radical social-démocrate. Les partis et les coalitions qui se présentent aux élections de 1989 dominent toujours en 2007 l'espace politique chilien.

champ politique s'est structuré autour d'un système électoral binominal (édifié par le général lui-même) qui renforce l'exclusion des voix minoritaires. Les mouvements sociaux ont depuis lors mauvaise presse, par peur du conflit et en vertu de la recherche permanente du consensus. Ces attitudes sont renforcées par la pratique d'une certaine autocensure dans les revendications politiques (moins forte néanmoins depuis l'arrestation de Pinochet à Londres en 1998) et par le maintien du cadre culturel conservateur hégémonique qui ne sera pas démonté par le secteur progressiste au moment de la transition. Tout cela n'aide pas à ce que des discours différents de ceux qui sont institutionnalisés surgissent dans l'espace public et suggère que l'institutionnalisation est incontournable à qui veut porter une voix politique au Chili.

L'institutionnalisation du féminisme : ONG, égalité des chances et démocratie

Au cours des années 80, certains groupes féministes s'institutionnalisent en se constituant en ONG. Le financement des agences internationales de coopération soutenant le développement et la démocratisation ainsi que l'« ONU-sation » de la question « femmes » offrent à ces groupes la perspective de devenir les bénéficiaires ou les relais des organismes (inter)gouvernementaux chargés d'impulser des politiques d'égalité des chances entre femmes et hommes. L'« ONG-isation » du mouvement féministe suppose plus de formalisme, de professionnalisme et de spécialisation de la part des organisations candidates. Parallèlement, les féministes qui se consacrent à la théorisation et aux études sur les femmes s'institutionnalisent également, en créant des centres de recherche ou en faisant reconnaître leurs travaux par leurs employeurs universitaires⁸.

La création, par l'adoption d'une loi du SERNAM en 1991 confirme ce processus d'institutionnalisation du féminisme. À l'origine de ce qui est alors considéré comme une victoire du mouvement des femmes, se trouve un intense lobbying des « doubles militantes » et des féministes qui se rallient à la reprise en main de la transition démocratique par les partis politiques. L'annonce de la tenue d'élections en 1989 motive les féministes plus ou moins proches des formations de la Concertation des partis pour la démocratie à former la Concertation des femmes pour la démocratie (CFD), afin de faire pression pour que les « Demandes de femmes à la démocratie » soient intégrées au programme gouvernemental (Montecino et Rossetti 1990). Afin d'éviter de s'aliéner la DC et, peut-être, de proposer des mesures négociables à un futur gouvernement qui devra assurer la direction du pays malgré les enclaves institutionnelles héritées de la dictature et

⁸ Dans la mesure où mon intérêt porte, dans ce papier, sur l'institutionnalisation *politico-administrative* des organisations féministes, je n'approfondirai pas ici la question de l'institutionnalisation universitaire du féminisme et des études de genre.

l'opposition conservatrice des partisans de Pinochet, la CFD fait alors le choix de l'institutionnalisation d'une politique publique d'égalité des chances et la création d'un organisme gouvernemental consacré aux femmes⁹. Ce faisant, elle renonce à défendre des demandes qui fâcheraient l'Église catholique (la légalisation du divorce et de l'avortement essentiellement) ou à revendiquer une réelle participation politique des femmes. Autocensure ou choix stratégique, toujours est-il que l'institutionnalisation du féminisme se confond alors avec la démocratisation du pays (Waylen 1995; Baldéz 1999; Franceschet 2003, 2005).

L'institutionnalisation du féminisme se comprend, entre autres, comme l'intégration de demandes élaborées par les militantes féministes dans les rouages publics, notamment par la création d'une institution publique spécifique. Ainsi, le SERNAM (1994a : 13) est un « organisme décentralisé, doté d'un patrimoine propre, chargé de coordonner, de planifier et de proposer des politiques, des plans et des programmes qui aboutissent à la pleine égalité et à l'intégration des femmes dans toutes les sphères de l'activité nationale et de veiller à l'élimination de toute pratique discriminatoire à l'égard des femmes¹⁰ ». Dans les faits, il s'agit d'une agence gouvernementale sous tutelle du ministère de la Planification. L'établissement de ses lignes d'action ne dépend pas que de la réalité du terrain, des appels du monde associatif, de la direction donnée par la présidence ou du programme international¹¹. En effet, le SERNAM est aussi engagé dans les rapports de force existant au sein de la CFD et du parti dont est issue la ministre-directrice. Celles qui ont dirigé le SERNAM considèrent toutefois que leurs difficultés ne viennent pas tant des dépendances politiques que du manque d'indépendance financière. En effet, le budget relativement limité du SERNAM ne peut être consacré qu'à la mise sur pied de programmes pilotes censés être transférés par la suite aux ministères appropriés¹².

⁹ La DC constitue le pôle politique clé de la transition et restera, par ailleurs, le pôle le plus influent de la CFD jusqu'au gouvernement du socialiste Lagos en 2000. Les partis Renovation nationale (droite ultralibérale) et Union démocrate indépendante (droite conservatrice proche de l'Opus Dei) se positionnent comme les défenseurs du régime en place et rassemblent un peu moins de la moitié de l'électorat.

¹⁰ Toutes les traductions des citations en espagnol sont de moi.

¹¹ Des entretiens ont été réalisés à Santiago avec des représentantes du SERNAM : Paulina Veloso, ex-vice-directrice (3 novembre 2003), Josefina Bilbao, ex-ministre-directrice (6 novembre 2003), Natacha Molina, ex-conseillère de la ministre-directrice et ex-vice-directrice (7 novembre 2003), Elizabeth Rubio, responsable du département « Promotion des droits et participation de la femme » (13 novembre 2003), et Maricel Sauterel, assistante (9 décembre 2003).

¹² Même si les dirigeantes du SERNAM considèrent que leur budget est fort limité, il convient de noter que le montant alloué à la lutte contre les discriminations de genre au Chili est largement supérieur à celui des pays voisins qui présentent pourtant des populations plus nombreuses (voir le site América Latina Genera : www.americalatinagenera.org). La présidente Bachelet a en outre placé l'égalité entre

Au-delà de la couleur politique des ministres-directrices, il ne faut pas négliger leur personnalité, leur parcours et leur orientation philosophique, laïque ou confessionnelle, dans l'établissement des priorités de l'institution, ce qui explique notamment les changements d'orientation de l'action du SERNAM d'une ministre à l'autre. Certaines questions ont donc été automatiquement exclues du programme du SERNAM, malgré la mobilisation féministe en leur faveur. Si la famille et la paternité responsable, la lutte contre la violence dite infrafamiliale et l'insertion professionnelle sont au cœur de l'action du SERNAM depuis sa création, en concordance avec les revendications portées par le mouvement des femmes depuis les années 80, la distance est par contre grande en ce qui concerne les questions à connotation morale ou celles qui pourraient bouleverser le fonctionnement politique de la démocratie de consensus (SERNAM 1994b)¹³. Ainsi, la demande de reconnaissance légale du divorce n'a pas été réellement assumée par le SERNAM jusqu'à l'arrivée à la présidence du socialiste Ricardo Lagos (2000), bien qu'elle ait été portée dès la transition par des députées et des députés de la CFD et les associations de femmes¹⁴. De même, les droits sexuels et reproductifs constituent toujours le tabou principal du SERNAM, même si la ministre démocrate chrétienne Bilbao (1994-2000) avait eu l'audace de lancer, durant son mandat, l'expérience pilote des Journées de conversation sur la vie affective et sexuelle rassemblant élèves, parents ainsi que professeuses et professeurs. Seules les questions relatives au « bon » déroulement de la grossesse (attention prénatale et postnatale, soutien aux adolescentes enceintes, etc.) reçoivent l'aval du SERNAM. L'avortement et la liberté sexuelle restent résolument exclus du débat, malgré les demandes et les initiatives venant de la société civile. L'éducation sexuelle et la contraception sont encore à ce jour minorisées dans l'action du SERNAM, malgré la mise en œuvre par les équipes précédentes de certains programmes pilotes de travail communautaire, malgré la réalisation de projets de coopération internationale et malgré la volonté de la présidente Bachelet (élue en 2006) de réduire le nombre de grossesses adolescentes et d'avortements clandestins. Faisant fi des pressions des franges conservatrices de son parti, l'actuelle ministre démocrate-chrétienne Albornóz a toutefois assuré publiquement son soutien inconditionnel aux ministres de la Santé et de l'Éducation sur la question de la distribution de la pilule du lendemain, la question de l'accès des mineures à celle-ci sans le consentement de leurs parents et la question de l'éducation à la vie affective, sexuelle et reproductive, en argumentant

hommes et femmes au cœur de son programme de gouvernement et a augmenté, par conséquent, le budget du SERNAM pour l'année 2007 de 17,5 % par rapport à 2006, soit 32,5 millions de dollars américains, pour une administration d'environ 400 fonctionnaires établis sur tout le territoire (40 en 1991) et une population de plus de 15 millions de personnes (source inconnue, 2006).

¹³ J'ai étudié ailleurs le débat sur la politisation de l'enjeu des quotas et de la parité (Stoffel 2005).

¹⁴ La Loi sur le divorce a été votée le 17 mai 2004.

qu'il ne s'agissait pas, pour elle, d'une question morale mais du respect des orientations données par la présidente. En outre, depuis 2006, toute l'attention du SERNAM est orientée vers la mise sur pied de maisons d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violence.

L'institutionnalisation du féminisme est également entendue comme l'entrée de militantes féministes au sein des structures de l'État. À la sortie de la dictature, la démobilisation s'est enclenchée et les militantes ont commencé à se déplacer dans différents secteurs d'intervention (milieu associatif, universitaire, politique, administratif, etc.). Le féminisme chilien n'est pas tombé dans un « nouveau silence », mais il s'est reconfiguré sous la forme d'« un champ d'action expansif, polycentrique et hétérogène » (Álvarez 1998 : 93) fait d'une diversité d'individualités, de groupes, d'institutions et de réseaux thématiques, portant tous un projet d'émancipation des femmes. Le fait est que les militantes devenues des fonctionnaires de l'égalité des chances continuent de mobiliser leurs réseaux, ce qui conduit forcément à une imbrication des réseaux institutionnels, politiques et militants. Peut-on pour autant accuser le SERNAM, alors qu'il est issu des revendications d'une large partie du mouvement féministe, d'avoir mené une action réfléchie de cooptation en vue de s'approprier le travail fait par les militantes ou de démembrer le mouvement féministe? Force est de constater que les liens qui se sont tissés durant la lutte contre la dictature et le rétablissement de la démocratie, la solidarité entre féministes, la nécessité de faire front devant l'« ennemi patriarcal », l'autocensure relativement aux personnes qui remettent en question l'existence du SERNAM et, plus concrètement, le mélange des casquettes ou la confusion des identités par les expertes politico-féministes qui passent d'un espace à l'autre font que la séparation entre les réseaux n'est pas toujours fort nette (sans qu'il y ait pour autant un partenariat intersectoriel véritable).

Remarquons toutefois que, des cinq ministres du SERNAM, seule la ministre PPD Del Piano (2000-2003) avait des liens avec le mouvement féministe des années 80 et que seule une poignée des responsables des différents services du SERNAM venait directement de la société civile. C'est dans la composition des équipes chargées de mettre en œuvre les programmes décidés par leurs autorités que les expériences au sein des associations féministes sont les plus nombreuses. Dans leur étude sur la transformation du mouvement féministe depuis la sortie de la dictature, Ríos, Godoy et Guerrero indiquent en effet que les ONG et l'État sont les deux premiers employeurs des féministes rémunérées et constituent le principal circuit de travail dans lequel les féministes circulent. Au début des années 2000, un quart des féministes travaillant dans l'État venaient du monde des ONG et environ un dixième de celles qui travaillaient dans une ONG étaient passées avant par l'État (Ríos, Godoy et Guerrero 2003 : 190). Peut-on considérer pour autant que la création du SERNAM a décapité le mouvement social ou récupéré ses militantes? Le passage important des ONG vers l'État s'explique, selon les auteures, par différents éléments. Au sortir des années 80, les difficultés financières de certaines ONG les

ont obligées à réduire leurs programmes et leur personnel, voire à mettre la clé sous le paillason (surtout lorsque l'ONG se trouve en dehors de la capitale). À ce moment, s'ouvrent de nouveaux espaces de travail en matière d'égalité hommes-femmes, dans tout le pays et dans l'État principalement. L'opportunité d'un emploi rémunéré sur la question des femmes, la perspective d'une stabilité financière et la conviction d'une avancée du projet féministe par la création d'une institution publique consacrée à l'égalité constituent autant d'arguments qui s'opposent à une lecture du passage du mouvement social vers l'État en termes de récupération, d'instrumentalisation ou d'amputation du mouvement féministe. Dès lors que les ONG ont largement conduit à la « visibilisation » du féminisme et à l'inscription de cet enjeu dans la ligne d'action du gouvernement, le saut des ONG vers l'État n'est pas, de l'avis des 80 militantes interviewées par les trois auteures citées plus haut, une stratégie qui va contre le mouvement féministe mais plutôt une pratique qui soutient le projet féministe (Ríos, Godoy et Guerrero 2003 : 192-193).

De la reconfiguration du mouvement féministe vers plus d'institutionnalisation découle assez logiquement une nouvelle interaction entre certaines organisations féministes et l'institution d'égalité des chances. Dans sa volonté de faire reposer « les politiques publiques [...] sur un processus de communication entre l'État et la société dans un jeu d'influences réciproques » (SERNAM 1996 : 13), le SERNAM entend s'adresser aux représentantes des femmes afin de connaître leurs demandes et d'en tenir compte lors du processus d'élaboration des politiques publiques. Son objectif est de consolider « un processus d'articulation et de dialogue entre les femmes organisées et les autorités locales et régionales » (SERNAM 1999 : 29). À l'occasion de la Conférence mondiale à Beijing et du Forum parallèle des ONG de femmes à Huairou (en 1995), s'établit une coordination de douze ONG, institutions et programmes d'études de genre : Grupo Iniciativa Mujeres (GIM) (1993)¹⁵. Il s'impose très vite comme le relais entre le SERNAM et les organisations féministes institutionnalisées. Son objectif était de rassembler et de redynamiser les organisations féministes, en établissant un document commun de revendications qui serait porté aux institutions et aux ONG nationales, régionales et internationales participant au processus de Beijing et de Huairou. Le GIM devait ensuite veiller à ce que les organisations de femmes intègrent la plate-forme d'action mondiale dans leur action et à ce que le Chili concrétise ses engagements. La signature de l'Acte d'engagement (*Acta de Compromiso*, 23 septembre 1997), qui a officialisé le Forum national de suivi des accords de Beijing, est probablement l'exemple du processus d'officialisation le plus abouti (jusqu'à présent) de l'interaction existant entre le monde associatif féministe et les autorités gouvernementales.

Avant de poursuivre l'examen de l'interaction qui existe entre les organisations féministes institutionnalisées et l'État chilien, je tiens à aborder le

¹⁵ Voir le site Web du GIM : www.flasco.cl.

projet des féministes qui sont à l'origine de la distribution des étiquettes « institutionnelles » et « autonomes ».

De l'autonomie aux nouvelles radicalités

Depuis 1981, en Colombie, les féministes latino-américaines et caribéennes organisent régulièrement des rencontres régionales dans l'idée de structurer un mouvement féministe parlant d'une voix commune¹⁶. Configurée par son passé colonial ainsi que par ses rapports sociaux et politiques postcoloniaux, la région connaît encore un « destin » collectif qui relie *de facto* la population latino-américaine autour de processus similaires : la crise économique des années 80 et le défi du développement, le déni ou le travestissement de la démocratie, les rapports patriarcaux confortés par des Églises de plus en plus conservatrices (catholique ou autres) et la culture *criolla* qui valorise la mère de famille et l'homme macho protecteur. La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont donc connu le même genre de processus d'institutionnalisation du féminisme, dans des contextes sensiblement différents de développement et de démocratisation de leur société. Si ces rencontres féministes ont contribué à consolider des réseaux transnationaux, elles sont loin d'avoir aidé à assurer l'unité du féminisme dans la région. En effet, au besoin et à l'euphorie de se retrouver « entre soi », de se reconnaître et d'échanger dans une ambiance festive et libératoire, succèdent rapidement des débats tendus sur le choix des termes (féministe, féminin, ou genre?) et des stratégies à mener (autonomie ou institutionnalisation?), ou encore entre les militantes historiques et les néophytes. De 1994 à 1996, les différences se creusent jusqu'à la rupture, autour du processus de Beijing et de la VII^e Rencontre féministe régionale (au Chili, en 1996). Le mouvement féministe chilien se fragilise d'autant plus qu'il est déjà fort ébranlé par la disparition de l'ennemi commun (la dictature), par la pratique du consensus politique (qui voit d'un œil méfiant toute mobilisation sociale) et par l'action de l'État dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Alors que les féministes qualifiées d'institutionnelles cherchent à s'intégrer au système, en reconnaissant l'État et ses institutions comme des interlocuteurs valides dans la lutte contre les discriminations, et entrent dans une logique de lobbying, d'expertise et de recherche de financement, les féministes autoproclamées autonomes dénoncent l'illusion que constituent la prise en considération des intérêts des femmes par des institutions considérées comme patriarcales et la cooptation – voire la trahison – de certaines féministes.

Pourtant, au début des années 90, toutes les féministes chiliennes de la Région métropolitaine (qui concentre la plupart des associations et des militantes) sont

¹⁶ D'autres rencontres féministes auront lieu dans les pays suivants : Pérou (1983), Brésil (1985), Mexique (1987), Argentine (1990), Salvador (1993), Chili (1996), République dominicaine (1999), Costa Rica (2002) et Brésil (2005) (Falquet 1994, 1998, 1999; Olea Mauleón 1998; Saporta Sternbach et autres 1992).

réunies autour du projet politique « Initiative féministe » dont l'objet est de s'inviter dans l'espace public et politique, en faisant notamment élire une féministe au Congrès. Au cours d'une manifestation tenue le 8 mars 1993, deux féministes sont arrêtées par la police qui les accuse, à tort, de pratiquer des avortements. Relâchées, elles sont néanmoins remerciées par l'organisation féministe qui les emploie (grâce aux fonds de la coopération internationale). À la suite de cette affaire, quelques féministes se retirent ou sont expulsées du projet – dont Margarita Pisano, Edda Gaviola et Sandra Lidid. Elles participent alors avec des Mexicaines à la formation du collectif autonome « Les Complices ». Plusieurs autres collectifs (de Bolivie, de République dominicaine, du Brésil mais aussi le Mouvement féministe autonome, le Mouvement pour l'autonomie et les collectifs Clorindas et Agridulce du Chili) forment alors le courant autonome (Lidid et autres 1997; Ríos 2003).

Alors que « le discours critique des Complices était produit dans une perspective de construction du mouvement [...] pas dans une logique de recherche des coupables, mais dans une dynamique d'autocritique féministe » (Fischer 2005 : 78-79), les années 1995 et 1996 sont toutefois celles d'une grande violence des échanges (verbale mais parfois physique aussi) entre les militantes. Les différences et les tensions accumulées au sein du mouvement féministe sont révélées et se traduisent par « une dichotomisation entre générations, une cristallisation de la logique patriarcale du « surveiller et punir », des accusations mutuelles et la pratique de la politique masculine traditionnelle ami/ennemi » (Fischer 2005 : 82). De son côté, le courant autonome n'échappe pas non plus aux conflits dogmatiques et personnels, mais, malgré la dissolution des Complices (en 1994-1995), ses membres continuent de dénoncer l'institutionnalisation non critique de certaines militantes. Au moment de la Rencontre féministe au Chili, la question de la représentativité et la question de la légitimité de celles qui s'approprient le leadership du mouvement, mais aussi le dénigrement et l'invisibilisation de voix contraires à l'institutionnalisation, font exploser le mouvement féministe¹⁷.

Vu de l'extérieur, le féminisme autonome peut se définir comme le refus de toute forme d'« intervention ou de participation de féministes dans le système politique formel, dans les organismes internationaux et même dans les [ONG] liées à ces sphères » (Ríos, Godoy et Guerrero 2003 : 80)¹⁸. Si les autonomes s'opposent à

¹⁷ Il est reproché à ces leaders féministes de taire leurs critiques afin d'éviter de se placer en porte-à-faux à l'égard des institutions. Est particulièrement visée la péruvienne Virginia Vargas, représentante des ONG latino-américaines au processus de Beijing, qui ne s'était pas prononcée contre l'ingérence dans le processus de la nord-américaine Agence internationale de développement ayant pourtant soutenu des coups d'État, des contre-révolutions et des campagnes de stérilisation forcée des femmes sur le sous-continent au cours des décennies précédentes (Fischer 2005 : 77-80).

¹⁸ Ríos, Godoy et Guerrero soulignent, par ailleurs, que les autonomes ne constituent qu'une petite fraction de la mobilisation chilienne actuelle, contrairement à ce que laisse présager leur grande visibilité dans les rencontres féministes régionales et dans les

la récupération et à l'instrumentalisation du discours féministe par le SERNAM et les bailleurs de fonds internationaux, et dénoncent la collusion de féministes avec l'État patriarcal – de leur avis –, ce ne sont cependant pas les seules à dénoncer la légitimité de l'institution d'égalité des chances. En effet, les militantes exclues de la CFD (les communistes et les radicales, par exemple) ne valorisent pas la création de cette institution qui s'inscrit dans un système de représentation politique (façonné par Pinochet) qu'elles ne considèrent pas comme légitime.

Le refus du SERNAM par les autonomes s'inscrit aussi dans le contexte d'une dénonciation du système de pensée androcentré – ce qui est le cas de Margarita Pisano. Adulée ou contestée, la Chilienne est une figure incontournable du courant autonome. Selon elle, seule une position d'extériorité par rapport à la culture imposée par les groupes dominants permettra d'éviter les sirènes de l'émancipation définie à partir du corps historique masculin (en termes de liberté et d'égalité). Pisano invite à déconstruire la culture dominante à partir du « mouvement de l'extérieur », c'est-à-dire en se situant à l'extérieur de celle-ci. Puisque la culture dominante institutionnalise ou marginalise les personnes :

Il devrait être plus facile de [la] remettre en question [...] à partir du lieu des dominées, puisqu'elle nous est étrangère, construite dans d'autres lieux, par d'autres [...]. Mais en même temps – et qui sait ce qui est pire – il y a de l'admiration, l'envie d'en faire partie [...] Derrière cette admiration arriviste se cache un esclavage mental. Mais [...] des résistances et des énergies non conditionnées sont présentes, ce qui rend le geste rebelle et radical possible (Pisano 2005 : 38).

Cette autonomie rebelle et radicale est liée à la liberté :

Le rebelle s'assume dans la capacité humaine de changer tout, mais vraiment tout. L'autonomie, dès lors, passe par notre corps dans sa capacité à démonter la dépendance de l'une de ses énergies : la sexualité, les sentiments, la pensée. Il n'y a pas de possibilité pour l'autonomie si nous légitimons que quelqu'un exerce des droits sur notre sexualité, nos sentiments ou notre esprit (Pisano 1994 : 39-40).

Amalia Fischer, féministe et activiste antiraciste mexicaine-nicaraguayenne¹⁹, nuance cependant cette position d'extériorité et de rejet total de l'institutionnalisation. Elle reconnaît ceci :

échanges féministes internationaux. Analyse que Margarita Pisano conteste énergiquement sur son site web (www.mpisano.cl).

¹⁹ Docteure en communication et culture ayant enseigné au Mexique et au Brésil, Amalia Fischer a co-organisé de nombreuses rencontres féministes nationales et latino-

[L']institutionnalisation et le financement ont permis de rendre visibles, d'analyser, de conceptualiser et de dénoncer de manière systématique les rapports de domination entre hommes et femmes, de mener des recherches et de produire des connaissances sur les femmes et leur histoire. Ils ont permis de négocier des politiques publiques ayant pour objet d'améliorer la vie des femmes [...] Ils ont rendu possible la diffusion du féminisme dans différents secteurs de la société (Fischer 2005 : 73).

Toutefois, les travers de certaines féministes sont à dénoncer, au risque d'affaiblir la mobilisation dans son ensemble :

[D']un autre côté, l'institutionnalisation, le financement, le virus bureaucratique, le *star-system*, le manque de mécanismes clairs et objectifs de représentation et de direction et le trafic d'influence que pratiquent certaines féministes avec les institutions financières et la coopération internationale ont contribué à la production d'arborescences, de cristallisations, de tensions et de turbulences dans le mouvement féministe (Fischer 2005 : 73-74).

À ces débats sur le rapport aux institutions se superposent l'hétérogénéité et la complexité des sociétés latino-américaines et caribéennes, marquées par la colonisation, l'évangélisation, le métissage, l'esclavagisme, la domination culturelle et la misogynie, voire la sexophobie. La diversité a du mal à trouver une tribune et les difficultés du mouvement féministe à reconnaître les inégalités qui existent en son sein poussent les Afrodescendantes, les Indiennes et les lesbiennes à s'organiser entre elles afin de critiquer le caractère faussement homogène qui sous-tend les événements, les revendications et les pratiques du mouvement. Revendiquant l'égalité, le respect et la tolérance au sein de la société, et donc au sein du mouvement des femmes, elles soulèvent la question de l'exclusion de femmes par des femmes, de féministes par des féministes. Leurs mobilisations respectives se rejoignent dans une volonté d'articuler les luttes et les réflexions concernant l'ensemble des exclusions, sans isoler les rapports de genre des multiples appartenances identitaires.

Dans ce sens, la radicalité féministe, que l'on aurait tendance à définir « en termes d'autonomie et d'utopie, c'est-à-dire comme une lutte de femmes indépendantes des hommes, des partis, des États, des institutions internationales et des Églises, qui ait pour objet l'éradication du système patriarcal raciste et capitaliste » (Curiel, Masson et Falquet 2005 : 6), se trouve aux prises avec la complexité des identités et des contextes d'action des militantes. L'autonomie ne

signifie plus nécessairement un rejet absolu des institutions. En cela, l'idée de féminismes « dissidents » devrait être préférée à celle de féminisme « radical » ou « autonome », ce qui laisserait de l'espace, entre les « institutionnelles » et les « autonomes », aux autres voix féministes : lesbiennes, indiennes, écoféministes, altermondialistes, etc. (Curiel, Masson et Falquet 2005 : 8). Cette position dissidente s'envisage alors dans les termes d'une solution de rechange radicale à l'économie libérale et capitaliste, à la norme hétérosexuée et à la domination postcoloniale. Ochy Curiel, militante féministe lesbienne dominicaine et afrodescendante, résume ainsi cette conception de l'autonomie : « un NON de feu à l'hétérosexualité obligatoire, un NON à la guerre, un NON aux multinationales, un NON aux féminicides et à toute expression de n'importe quel système d'oppression qui touche les femmes et l'humanité », ce qui suppose également pour le féminisme lesbien « de ne pas se fixer sur une politique pure et simple de la sexualité » (Curiel 2007). Le débat sur l'autonomie et l'institutionnalisation ne remettrait plus tant en question le rapport à l'institution politique en soi que la capacité à se détacher des modèles dominants, sous-tendant également la plupart des mouvements féministes qui se définissent principalement par les rapports sociaux de sexe, sans véritablement intégrer d'autres rapports d'exclusion et de domination.

Indépendance à l'égard des partis politiques, rejet total des institutions ou dissidence par rapport aux standards capitalistes, hétérosexuels et blancs, l'autonomie a fait son chemin en élargissant ou en modifiant sa signification. Au regard du contexte chilien, on pourrait dire que l'autonomie *défensive* de la mobilisation des années 70 et 80 s'est progressivement convertie en une autonomie *radicale* ou *rebelle* pour la minorité des militantes qui se proclam(ai)ent autonomes. Cependant, la souscription ou la prescription des labels « autonomes » et « institutionnelles » n'empêchent pas les ONG féministes que j'ai catégorisées comme institutionnalisées de se considérer également comme autonomes, dans le sens d'une autonomie de *dialogue* et de *proposition* par rapport aux institutions politiques. Tout en étant conscientes que leur militantisme s'est converti en une profession rémunérée – ce qui n'empêche pas la faiblesse de la rémunération et les difficultés financières des membres des ONG – et que leur engagement relève plus du lobbying, de la recherche et de l'expertise que de la mobilisation des femmes, ces féministes considèrent que leur action est indépendante. À l'heure où nombre d'entre elles se trouvent néanmoins, malgré elles, coincées dans des priorités décidées par leurs bailleurs de fonds (État, institutions intergouvernementales, organismes privés, etc.), il me semble intéressant de réfléchir à leur autonomie.

Quelle autonomie dans l'institutionnalisation des organisations féministes?

L'institutionnalisation d'une partie des organisations féministes s'est faite pour des raisons financières et politiques. Il est indéniable qu'un motif pragmatique

est à la base du processus vers l'institutionnalisation. En effet, au Chili, il est relativement difficile pour un groupe de femmes de se cantonner dans un statut officieux, non professionnel et reposant purement sur le bénévolat des militantes, dès lors qu'il espère se faire entendre dans l'espace public (celui-ci étant déjà difficilement occupé par celles qui disposent de fonds et d'une organisation structurée)²⁰. En période de dictature, les agences et les ONG de coopération internationale étaient les principaux bailleurs de fonds. Et, à l'arrivée du premier gouvernement démocratique, comme la paix sociale était indispensable à la réussite de la transition conclue par un pacte entre Pinochet et les forces démocratiques, les transformations politiques se sont faites dans un cadre néolibéral maintenu et approfondi²¹. Cela s'est traduit par le désengagement de l'État à l'égard du social et par un partage accru des responsabilités quant au bien-être avec le marché, les organisations de la société civile et les familles.

Avec la reconstruction d'un État démocratique, les fonds de la coopération ont fortement diminué. Ils n'ont cependant pas pour autant complètement disparu et les enjeux de l'amélioration de la démocratie, le développement technologique ou l'égalité hommes-femmes sont aujourd'hui au cœur d'accords de coopération internationaux ou bilatéraux. Ces financements proviennent soit d'institutions publiques internationales ou nationales, soit d'organisations privées (Oxfam, Novib, Fondation Ford, etc.). Leurs critères de financement sont généralement calqués sur la ligne d'action de l'ONU, ce qui signifie que les projets basés sur des thèmes valorisés par celle-ci (violence, participation politique, genre) ont plus de chances d'obtenir un appui que ceux qui s'en écartent ou qui portent sur les sujets ne faisant pas l'unanimité des nations (droits sexuels et reproductifs, renforcement de la

²⁰ Bien qu'il soit conforté par la prééminence politique des partis et la logique du consensus, le verrouillage du débat public et politique est surtout expliqué par l'alliance conservatrice de la droite politique avec l'Église catholique (et, en particulier, avec l'Opus Dei), le monde des entreprises et les médias. Le pouvoir de fait de ces élites de droite conditionne l'action publique et permet une distorsion de l'information. Leurs canaux de diffusion de l'opinion véhiculent leur vérité en matière économique, sociale, politique et morale, qui se révèle souvent discordante en regard de la vie de la majorité des Chiliens et des Chiliennes. Les points de vue qui ne correspondent pas à leur projet moraliste et néolibéral sont évacués du débat. Et les positions différentes (clergé catholique progressiste, autres confessions, monde associatif) ne sont pas diffusées. Ainsi, la répercussion de la voix des groupes féminins et féministes dans l'opinion publique est largement inférieure à celle des partis politiques de tous bords, des pouvoirs publics et des secteurs religieux conservateurs (Stoffel 2006).

²¹ Tout en concédant le retour à un gouvernement civil, le général Pinochet s'assure néanmoins que la transition démocratique se fera dans un cadre légal dessiné par ses collaborateurs, laissant ainsi en héritage des enclaves institutionnelles autoritaires comme la Constitution de 1980, le scrutin électoral binominal ou le statut de sénateur à vie. Une partie de ces enclaves fera l'objet d'une révision sous la présidence de Lagos, à l'occasion de la réforme constitutionnelle de 2005.

société civile). D'autres bailleurs sont plus ouverts à des enjeux qui, jusqu'à présent, apparaissent encore comme alternatifs (comme le développement d'un contrôle social sur le travail législatif ou la réalisation d'une émission de radio féministe). La difficulté pour les ONG féministes est de devoir parfois faire le grand écart entre deux réalités : d'un côté, elles ont besoin de la reconnaissance et de la légitimité de la part des bailleurs de fonds pour continuer d'exister; mais, de l'autre, elles n'entendent pas renoncer à leur liberté créatrice. Elles ne veulent pas avoir à espérer des militantes qu'elles compensent par leurs propres moyens les manques en fait de ressources, mais elles souhaiteraient également ne pas voir leur programme conditionné par leurs bailleurs de fonds. La tentation est alors souvent grande de considérer que l'institutionnalisation entraîne forcément une perte d'autonomie. Ces fonds n'étant toutefois pas suffisants pour soutenir leur activité, les ONG se tournent alors vers d'autres sources de financement : vers l'État et le SERNAM, et depuis peu vers les entreprises privées.

Selon Carola Carrera, membre de l'ONG *Humanas* spécialisée dans les droits des femmes et la justice, « la logique d'un financement par l'État de la société civile n'est pas installée. Le rôle de la société civile n'est pas compris²² » et l'État n'assure pas un financement structurel du monde associatif. Le SERNAM, en particulier, limite l'octroi de fonds à l'exécution des politiques publiques²³. D'une part, des concours sont ouverts et mettent à la disposition des personnes intéressées des fonds très limités permettant de réaliser des projets modestes et des événements ponctuels. De l'autre, des appels d'offres sont lancés et des travaux d'expertise sont commandés (recherche, enquêtes). Lorsque le SERNAM finance l'exécution d'un programme, il attend que celui-ci soit appliqué selon un cadre convenu. Dans un tel contexte, l'ONG n'est pas autonome quant à la réalisation du projet. Au contraire, lorsque le SERNAM contribue à l'action d'une ONG par le prêt de matériel, par une formation, par un conseil, etc., il ne décide pas pour autant du programme de l'ONG ni de son projet politique, et sa responsabilité est limitée à un soutien logistique²⁴.

La fin de la dictature et les bons indices macroéconomiques n'ont pas signifié pour autant que l'État démocratique se soit mis à assurer un financement structurel aux organisations de la société civile. Le désengagement des agences de coopération internationale est, selon Amalia Fischer (2005 : 75), « d'autant plus irresponsable qu'elles n'ont jamais fait en sorte que les organisations de femmes génèrent des ressources économiques qui leur permettent à terme de prendre leur autonomie, et qu'elles [ont fait] mine de croire que les entreprises latino-américaines [allaient] se

²² Entretien avec Carola Carrera, vice-présidente de *Humanas* (Santiago, 7 décembre 2005).

²³ Il est intéressant de noter, comme le soulève une ex-directrice régionale du SERNAM, que ce dernier lui-même doit trouver des fonds, auprès d'entreprises, de services publics locaux ou même d'ONG, afin de pouvoir réaliser ses projets. Entretien avec Claudia Nuñez, ex-directrice régionale du SERNAM (Santiago, 12 décembre 2005).

²⁴ Entretien avec Catalina Bosch, conseillère au SERNAM (Santiago, 12 décembre 2005).

substituer à elles pour appuyer les initiatives des femmes – ce qui constitue une sinistre plaisanterie ou un manque total de connaissance des entrepreneurs latino-américains, souvent extrêmement conservateurs ». De fait, au Chili, les richesses sont concentrées dans les mains de quelques entrepreneurs liés généralement au parti ultra-libéral (Rénovation nationale) et au parti conservateur (Union démocrate indépendante). Bien que plusieurs ONG m'aient fait état de leurs projets de partenariat avec les entreprises privées, jusqu'à présent cette source de financement n'est pas encore fort répandue. Il est cependant préoccupant que les fonds des entreprises privées destinés à leur « responsabilité sociale » au regard de la société apparaissent aujourd'hui comme la seule solution de financement alternatif, à défaut d'un soutien de l'État ou des agences de coopération, et que ce mode de financement ne soit pas toujours contradictoire aux yeux de certaines organisations, qui ne mènent pas de réflexion éthique et critique sur leurs partenaires. Cependant, le partenariat avec le monde des entreprises privées, lorsqu'il existe, se limite fréquemment à n'être qu'un léger complément à l'autofinancement ou une forme déguisée de paternalisme à l'égard des ONG (de femmes, plus rarement de féministes) qui ne remettent pas véritablement en question le fonctionnement de l'économie de marché et les valeurs culturelles traditionnelles.

Il serait cependant réducteur de résumer la question de l'institutionnalisation des ONG à celle de leur financement, puisqu'un motif politique est aussi à l'origine de ce processus. Certaines ONG féministes ont en effet considéré que l'avancement en fait d'émancipation des femmes et d'égalité avec les hommes devait passer par les institutions publiques, car ce sont des acteurs engagés dans la (re-)production des inégalités de genre et, à ce titre, elles ont un rôle à jouer dans la lutte contre celles-ci. Dans le cas du Chili, le premier but poursuivi a été de faire reconnaître les demandes de femmes par la coalition de centre gauche qui se dirigeait vers le pouvoir au moment de la transition, puis d'obtenir, en alliance avec les partis politiques, la création d'une agence gouvernementale consacrée aux femmes. La démarche a ensuite été, pour certaines, de se faire reconnaître comme interlocutrices privilégiées, afin de pouvoir intervenir dans l'élaboration des politiques publiques d'égalité des chances, de diffuser l'approche du genre dans la politique et de réformer la législation. Le lobbying politique et la volonté d'avoir une incidence sur la décision politique ne sont donc pas la conséquence obligée d'un nouveau mode de financement des ONG mais une stratégie politique assumée pour faire avancer la question de l'égalité. Aujourd'hui, la ministre-directrice du SERNAM affiche la volonté de créer des liens de confiance avec la société civile, afin que celle-ci inspire, soutienne et évalue l'action publique en matière d'égalité des chances. Le doute est permis quant à l'aboutissement de cette interaction : un véritable partenariat basé sur la reconnaissance mutuelle et la coopération ou une configuration des organisations féministes comme base inconditionnelle d'appui au SERNAM, voire une neutralisation de leur capacité critique et revendicatrice ? Le doute se nourrit du fait que le SERNAM ne dispose pas des fonds et de la liberté

nécessaires à l'organisation d'un partenariat véritable avec le monde associatif féministe, malgré l'énergie et l'engagement des travailleuses du SERNAM (qui se voient souvent contraintes de renoncer à des projets innovateurs pour cause de manque de soutien financier... ou politique).

On peut donc se demander si l'interaction entre le SERNAM et une partie des organisations féministes a contribué à renforcer l'action de ces dernières ou si, au contraire, elle a plutôt servi à alimenter le modèle libéral de l'État chilien, en limitant l'intervention publique en matière d'égalité des chances. En effet, les ONG féministes qui reçoivent des fonds du SERNAM réduisent leurs pratiques de lobbying et de plaidoyer (*advocacy*) et se réorientent plutôt vers l'expertise et les services, ce qui fait d'elles un « tiers secteur de services » ou un « secteur public non étatique » responsable de la question des droits des femmes. En partageant cette interprétation particulière d'un partenariat, certaines organisations féministes fournissent des services à la fois aux femmes et à l'État, puisqu'elles prennent en charge des services relevant en principe du secteur public, par exemple en matière de prévention de la violence ou de soutien aux femmes victimes de violence. Censé être le garant et le promoteur de la citoyenneté des femmes, l'État a créé le SERNAM afin de mettre en œuvre une politique publique d'égalité des chances, tout en encadrant strictement l'usage des ressources qui lui sont reconnues. Le SERNAM, de son côté, entraîne certaines ONG féministes (se laissant entraîner...) dans une interaction qui conditionne la ligne d'action de ces dernières, sans pour autant constituer un véritable partenariat ni assurer leur financement structurel²⁵. Ce faisant, le SERNAM se décharge en partie sur elles de ses obligations d'assurer une citoyenneté réellement effective pour les femmes. Des ONG à la recherche de financement se retrouvent donc à assurer un service public, sans être pour autant des agences étatiques. Finalement, ces organisations féministes se trouvent empêchées (faute de ressources et de temps) de réaliser leur véritable rôle de société civile : contrôler, critiquer et promouvoir l'action publique, de manière autonome et indépendante.

Dans les faits, la logique de négociation politique qui règne et l'attitude ambiguë de l'État démocratique envers la société civile ne sont pas étrangères à cette situation. L'État envoie en effet des signaux contradictoires aux ONG. D'un côté, elles « sont considérées comme les partenaires privilégiés dans le nouveau modèle de développement [et] elles sont encouragées à participer activement comme exécuteurs de politiques et de programmes publics » (Ríos 2003 : 271). De l'autre, l'État n'encourage pas particulièrement le renforcement de la société civile (par des subsides ou par l'ouverture de réels canaux de participation politique), tout en renforçant la pratique élitiste du consensus, ce qui disqualifie d'emblée les

²⁵ D'ailleurs, lorsque l'« intersectorialité » est de mise, c'est plus souvent en vertu de l'existence de réseaux officiels et privés que d'une volonté politique d'officialiser les formes de collaboration entre les secteurs.

mouvements sociaux. Cette absence d'un projet clair de la relation à établir entre l'État et les organisations de la société civile a inspiré à Marcela Ríos (2003 : 271) l'idée suivante :

[L']État et le SERNAM en particulier sont pressés d'être en relation avec ces organisations en tant qu'expertes techniques pouvant soutenir les initiatives de l'État, mais non comme « représentantes » citoyennes de la société civile. Du reste, les institutions de l'État privilégient les liens avec les organisations qui peuvent respecter les standards stricts et les exigences propres à l'élaboration de politiques publiques. En légitimant seulement les ONG comme des expertes professionnelles, l'État sape leur importance politique et leur identité historique hybride venant de leur appartenance à un mouvement social.

Alors, malgré ces relations compliquées avec le SERNAM, qu'est-ce qui pousse donc certaines organisations féministes à rechercher l'interaction avec l'État? Ce ne serait pas tant l'attrait financier ni l'envie d'être cooptées qui sous-tendraient la quête de l'institutionnalisation mais plutôt la volonté de se voir reconnaître « une place légitime au sein de la société civile [et d'être] vues comme une tension démocratique, un élément qui provoque une tension politique sur les questions de genre²⁶ », comme l'indique Lorena Fries, présidente de *Humanas*. De l'avis de plusieurs militantes que j'ai rencontrées, le problème de la vie politique chilienne est que l'action du gouvernement n'est pas discutée par le Congrès et qu'il existe une brèche entre les personnes élues pour représenter la population et cette dernière. En effets, les citoyens et les citoyennes n'ont pas le moyen de contrôler ce qui est fait avec leur vote. Et certaines questions ne parviennent tout simplement pas à entrer au Parlement. C'est la raison pour laquelle le lobbying politique de la société civile est nécessaire, en particulier s'il s'accompagne d'un contrôle citoyen rigoureux sur la législation en cours d'élaboration. Par exemple, au moment de la discussion sur la loi relative à la violence intrafamiliale, certains sénateurs (de l'opposition et de la majorité) étaient parvenus à supprimer sa qualification en délit, ce que le Parlement a finalement renversé, à la suite des dénonciations publiques de la part des ONG féministes. De même, des parlementaires ont cherché à rejeter le traitement politique du harcèlement sexuel, sous le prétexte qu'il s'agissait d'une question relevant des instincts humains et que l'on ne pouvait légiférer sur les instincts. À nouveau, la vigilance des féministes, leur relation de confiance avec certains parlementaires, hommes ou femmes, le lobbying auprès de la classe politique et du président Lagos et la diffusion médiatique de l'information recueillie ont permis le traitement législatif de cette problématique.

Selon Lorena Fries, ce n'est qu'à force d'un travail citoyen envers les instances de l'État ainsi que les représentants et les représentantes politiques que

²⁶ Entretien avec Lorena Fries, présidente de *Humanas* (Santiago, 22 novembre 2005).

l'on parviendra à améliorer et à transformer les politiques publiques et la législation. Cela nécessite donc de « réaliser une carte des acteurs et des alliés, d'élaborer des argumentations [...] de systématiser le contrôle social et de transmettre cette pratique aux autres ONG²⁷ ». Le problème de nombreuses ONG féministes n'est pas tant qu'elles souscrivent à des financements publics, mais que ces derniers sont destinés à la réalisation de projets modestes et ponctuels. Or, le contrôle social du travail politique est vaste et continu, mais indispensable dès lors qu'il n'y a pas vraiment de participation *politique* de la société civile, malgré les déclarations d'intention venant du monde politique²⁸. Ce travail de vigilance citoyenne nécessite la construction de réseaux et la répartition des sphères de suivi du travail législatif, en fonction des spécialisations de chacune. Le travail politique des organisations consisterait donc, d'une part, en un travail de contrôle et de médiatisation et, de l'autre, en un travail de lobbying, d'influence et d'expertise. Comment pourrait-on encore affirmer dans ce cas de figure que les financements publics ou privés qui permettent une telle action de contrôle citoyen entraînent une perte d'autonomie des ONG féministes? Jusqu'à présent, peu d'ONG se sont néanmoins lancées dans ce genre de projet, qui tranche radicalement avec les pratiques traditionnelles tournées vers un travail de terrain auprès des femmes ou investies dans un rôle de soutien aux acteurs et actrices politiques.

L'institutionnalisation, dans le sens d'un accès au financement, à la légitimité et à la négociation politique, serait ainsi un moyen d'ancrer l'autonomie des féministes qui pourraient discuter de l'action publique et voir leurs propositions entendues. Cela suppose non seulement d'avoir une opinion et d'être capable de la formuler dans les termes qui opèrent dans le processus de décision politique, mais aussi de la diffuser à un public plus large. Dans ce but, il convient de renforcer la professionnalisation des ONG féministes, c'est-à-dire de les former au maniement des outils, logiques et référents de la décision politique, de contrôler l'action des représentants et des représentantes, de dénoncer les failles du travail législatif et de proposer des changements concrets. Cela nécessite également du soutien particulier, de la part des organisations féministes, de façon à se répartir le travail en réseau, et de la part des médias, en vue d'influer sur le programme politique de manière plus légitime, au regard du grand public. Vues sous cet angle-là, la professionnalisation et la spécialisation permettent de renforcer le positionnement politique de ces ONG. L'institutionnalisation aiderait dès lors à re-politiser leur action. Lorsqu'elle est envisagée comme un levier pour accéder au débat et à la décision politique, l'institutionnalisation se met alors au service de l'autonomie des organisations

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Après la suppression de nombre d'enclaves autoritaires sous la présidence de Lagos (2000-2006) et l'élaboration d'une loi de participation, la présidente Bachelet affiche, depuis son élection en 2006, la volonté de renforcer la société civile et d'encourager la participation citoyenne comme un élément à part entière de la vie démocratique.

féministes, ces dernières jouissant d'une parole libre, créative et reconnue. C'est plutôt lorsqu'elle est poursuivie comme étant une valeur en soi que l'institutionnalisation devient un repoussoir de l'autonomie.

RÉFÉRENCES

ÁLVAREZ, Sonia

1998 « Los feminismos latinoamericanos se globalizan en los noventa : retos para un nuevo milenio », dans Maria Luisa Tarrés (dir.), *Género y cultura en América latina. Cultura y participación política – I*. México, El Colegio de México : 89-133.

BALDÉZ, Lisa

1999 « La política partidista y los límites del feminismo de Estado », dans Paul Drake et Iván Jaksic (dir.), *El modelo chileno. Democracia y desarrollo en los noventa*. Santiago, LOM : 407-433.

CURIEL, Ochy

2007 « El 7mo encuentro lésbico feminista : trascendente e histórico », Bogota, 14 février, [En ligne] [www.radionumerocritico.cl] (date de consultation?).

CURIEL, Ochy, Jules FALQUET et Sabine MASSON (dir.)

2005 *Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes, Nouvelles Questions féministes*, 24, 2.

FRANCESCHET, Susan

2005 *Women and Politics in Chile*. Londres, Lynne Rienner Pub.

2003 « 'State Feminism' and Women's Movements : The Impact of Chile's Servicio Nacional de la Mujer on Women's Activism », *Latin America Research Review*, 38, 1 : 9-40.

FALQUET, Jules

1999 « Un mouvement désorienté; la 8^e Rencontre féministe latino-américaine et des Caraïbes », *Nouvelles Questions féministes, Féminismes d'Amérique latine et des Caraïbes*, 20, 3 : 5-38.

1998 « De l'institutionnalisation du féminisme latino-américain et des Caraïbes », *Cahiers du GEDISST*, 20 : 131-147.

1994 « Panorama du mouvement après la Sixième Rencontre féministe latino-américaine et des Caraïbes, novembre 1993 », *Cahiers du GEDISST*, 9-10 : 133-146.

FISCHER, Amalia

2005 « Les chemins complexes de l'autonomie », *Nouvelles Questions féministes, Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes*, 24, 2 : 65-85.

FLACSO.

1982 *Feminismo y participación política en Chile*. Santiago, FLACSO, Documento de trabajo, 159.

KIRKWOOD, Julieta

1986 *Ser política en Chile. Las feministas y los partidos*. Santiago.

LIDID, Sandra et autres (dir.)

1997 *Movimiento feminista autónomo*. Santiago, MFA.

MACAULAY, Fiona

2006 *Gender Politics in Brazil and Chile*. Londres, Palgrave.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère

2005 « Le Chili : les femmes et la gauche. Une relation amicale? », *Revue internationale de politique comparée*, 12, 3 : 365-378.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère et Sophie STOFFEL

2004 « Féminismes en Amérique latine », dans Eliane Gubin et autres (dir.), *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier : 399-409.

MONTECINO, Sonia et Josefina ROSSETTI (dir.)

1990 *Tramas para un nuevo destino. Propuestas de la Concertación de Mujeres por la Democracia*. Santiago, Concertación de Mujeres por la Democracia.

OLEA MAULEÓN, Cecilia (compilatrice)

1998 *Encuentros, (des)encuentros y búsquedas : el movimiento feminista en América latina*. Lima, Flora Tristán.

PISANO, Margarita

2005 *Julia quiero que seas feliz*. Santiago, [En ligne] [www.mpisano.cl] (5 septembre 2006).

1994 « La autonomía tiene que ver con la libertad », dans Sandra Lidid et autres (dir.), *Movimiento feminista autónomo*. Santiago, MFA : 39-41.

RÍOS, Marcela

2003 « Chilean Feminism(s) in the Nineties : Paradoxes of an Unfinished transition », *International Feminist Journal of Politic – Special Issue*, 5.2, juillet : 256-280.

RÍOS, Marcela, Lorena GODOY et Elizabeth GUERRERO

2003 *Un nuevo silencio feminista? La transformación de un movimiento social en el Chile posdictadura*. Santiago, Centro de Estudios de la Mujer.

SAPORTA STERNBACH, Nancy et autres

1992 « Feminisms in Latin America : from Bogotá to San Bernardo », dans Arturo Escobar et Sonia Álvarez (dir.), *The Making of Social Movements in Latin America*. Boulder, Westview Press : 207-239.

SERVICIO NACIONAL DE LA MUJER (SERNAM)

2000 *Plan de igualdad de oportunidades entre mujeres y hombres, 2000-2010*. Santiago, SERNAM.

1999 *Memoria 1994-1999*. Santiago, SERNAM.

1996 *Memoria 1994-1996*. Santiago, SERNAM.

1994a *Memoria 1990-1994*. Santiago, SERNAM.

1994b *Plan de igualdad de oportunidades para las mujeres 1994-1999*. Santiago, SERNAM.

STOFFEL, Sophie

2006 « Le féminisme sous la démocratie au Chili », dans Josette Trat, Diane Lamoureux et Roland Pfefferkorn (dir.), *L'autonomie des femmes en question. Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*. Paris, L'Harmattan : 51-69.

2005 « Le débat chilien sur la représentation politique des femmes et sur le projet d'une 'loi des quotas' », dans Bérengère Marques-Pereira et Sophie Stoffel (dir.), *Représentation politique des femmes au Chili, Cahiers du GELAIS (Groupe d'Études latino-américaines de l'Institut de Sociologie)*, 5. Paris, L'Harmattan : 21-49.

VALDÉS, Teresa

2000 *De lo social a lo político. La acción de las mujeres latinoamericanas*. Santiago, LOM.

VALDÉS, Teresa et Marisa WEINSTEIN

1993 *Mujeres que sueñan : las organizaciones de pobladoras en Chile 1973-1989*. Santiago, FLACSO.

WATSON, Sophie (dir.)

1990 *Playing the State*. Londres, Verso.

WAYLEN, Georgina

1995 « Women's Movements, the State and Democratization in Chile », *IDS Bulletin*, 26, 3 : 86-92.

YOCELEVZKY, Ricardo

2002 *Chile : partidos políticos, democracia y dictadura, 1970-1990*. Santiago, Fondo de Cultura Económica.

Source inconnue

2006 « Presupuesto del Sernam para el 2007 alcanzará \$17 mil millones », *La Nación*, 30 novembre [En ligne] [www.lanacion.cl] (20 août 2007).